

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session spéciale de mai, l'arrêté fédéral suivant:

- Arrêté fédéral du 8 mai 2003 approuvant une Convention de double imposition avec l'Ouzbékistan (FF 2002 6498).

Cet arrêté fédéral sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que l'accord qu'il concerne, dès que celui-ci entrera en vigueur pour la Suisse.

20 mai 2003

Chancellerie fédérale

Arrêté fédéral à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	19
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.05.2003
Date	
Data	
Seite	3132-3132
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 273

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.